

Compte-Rendu Formation Spécialisée du 24/09/2026



La CFTC DGFIP Locale a participé au CSAL FS du 24/09/2026. Ce sera le dernier CSAL-FS avant les prochaines élections professionnelles. Le compte-rendu de la séance de juin ayant été transmis tardivement aux organisations syndicales, sa mise au vote a été reportée à la première formation spécialisée de 2027.

La prochaine formation spécialisée ne devrait pas se tenir avant février 2027. Par ailleurs, la commission de visite se rendra au SDIF à l'automne 2026, à la suite de sa récente réinstallation.

1°) Le registre SST :

Une fiche du registre SST a été déposée par le SIP de Bourges au sujet des températures. L'assistant de prévention a indiqué que ce n'était pas le bon canal et qu'il fallait plutôt utiliser ODL, par la voie hiérarchique. Toutefois, cette fiche est maintenue jusqu'à la mise en place de stores contre la chaleur.

Une fiche a également été envoyée par un syndicat. L'assistant de prévention a indiqué que ce n'était pas le bon canal et que les agents auraient dû inscrire eux-mêmes cette fiche dans le registre. Elle concerne les problèmes persistants de CO₂ et de maux de tête à l'antenne du SIE de Paris.

2) Conclusions de l'enquête déléguée suite à un acte suicidaire

La délégation d'enquête a rédigé des mesures de prévention, par exemple pour pérenniser les moments de convivialité dans les services, favoriser le dialogue avec les équipes lors de réunions dédiées aux transformations et mener des retours d'expérience, ou poursuivre les formations de santé mentale au travail. Ces mesures de prévention seront présentées aux agents ayant participé à l'enquête, ainsi qu'à tous les agents du département.

3)Projet de plan départemental d'amélioration des conditions de vie au travail et de prévention du risque suicidaire :

L'administration a présenté la déclinaison, pour le département du Cher, du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail et de prévention du risque suicidaire, organisé autour de quatre axes distincts :

- mieux connaître les conditions de travail et les risques, notamment grâce à l'action des encadrants et des acteurs de la prévention ;
- réduire les risques psychosociaux et prévenir le risque suicidaire, en prenant en compte la santé physique et mentale des agents ainsi que l'accompagnement des personnels en difficulté ou reprenant leur activité après un arrêt de longue durée ;
- accompagner les agents confrontés à une situation difficile ou à un événement grave, en définissant les modalités de gestion des situations de crise ;
- favoriser l'inclusion des agents en situation de handicap, notamment en les informant suffisamment tôt de l'arrivée à échéance de leur RQTH lorsque celle-ci est accordée à titre provisoire.

4°) Nouveau plan climatique local

Un groupe de travail s'est réuni afin de mettre à jour le dernier plan climatique qui avait plus de 10 ans et qui était en deux parties. Un document unique permet de voir les aménagements qui sont possibles lors de canicule ou en période de grand froid. Il sera mis en ligne sur le site intranet local de la DDFIP.

Compte-Rendu Formation Spécialisée du 24/09/2026



5°) Bilan du télétravail 2025 : Un seul refus a été acté !

Dans le Cher, le taux de télétravail s'établit à 43,8 %, contre 51,1 % au niveau national. Ce taux comptabilise les agents effectuant au moins une demi-journée de télétravail par mois. En 2025, un seul refus formel a été enregistré dans le département.

Ce chiffre doit toutefois être interprété avec prudence. De nombreux agents sollicitent encore le télétravail oralement auprès de leur responsable, sans déposer de demande officielle dans SIRHIUS. En cas de refus oral ou de découragement préalable, aucune trace n'est conservée : ni la demande de l'agent ni le refus opposé n'apparaissent alors dans les données départementales. Le nombre de refus recensés ne permet donc pas de mesurer précisément l'intérêt réel des agents pour le télétravail.

La CFTC DGFIP, souligne l'importance de formaliser toute demande de télétravail dans SIRHIUS. Elle demande également à la direction d'informer clairement les personnels de cette procédure et de veiller à ce qu'aucun agent ne soit dissuadé de déposer officiellement sa demande. Seule une formalisation systématique permettra d'obtenir des données fiables, de connaître les besoins réels et, en cas de refus, d'en demander la motivation et d'exercer les voies de recours.

6°) DUERP

La CFTC s'est associée aux autres OS pour émettre **un avis défavorable au sujet du PAPRI Pact** considérant notamment que le manque d'agents dans les services est une des sources des risques psychosociaux remontés dans le DUERP. En effet, le DUERP identifie clairement le manque de personnel dans les services comme l'une des principales sources de risques psychosociaux.

Pour la CFTC DGFIP du Cher, on ne peut pas prétendre prévenir les risques psychosociaux sans agir sur leur cause première : l'insuffisance chronique des effectifs. La surcharge de travail, la pression permanente, l'impossibilité d'accomplir correctement ses missions et l'épuisement des agents ne peuvent être traités par de simples mesures d'accompagnement.

La CFTC DGFIP du Cher, exige des recrutements et des affectations à la hauteur des besoins réels de chaque service, ainsi que le remplacement des départs et des absences. Tant que les moyens humains nécessaires ne seront pas accordés, les dispositifs de prévention resteront insuffisants et le PAPRI Pact ne pourra apporter de réponse crédible aux risques recensés dans le DUERP.

7°) Présentation du kit ministériel sur l'aménagement des espaces de travail :

L'inspecteur santé et sécurité au travail a présenté le kit qui devrait être mis en œuvre lors de la réinstallation de services ou la construction de nouveaux bâtiments. Ce document précise les normes à respecter en matière d'acoustique, de luminosité, d'ambiance thermique. Il fixe également certaines règles d'aménagement, notamment, un espace minimal de 90 cm entre un bureau et le mur situé derrière celui-ci.

8°) Point et vote des dépenses budgétaires :

Le budget réservé aux préconisations médicales n'étant pas totalement utilisé, la FS a décidé de participer au cofinancement avec le budget de la DDFIP des stores à installer sur la cité Condé.

9°) Questions diverses, agenda :

L'effectif des agents techniques sera prochainement réduit à deux. L'administration a indiqué que la recherche d'un nouvel agent technique devrait être engagée à l'automne. La question de l'installation et du réassort des distributeurs de protections périodiques a également été soulevée. Il reste notamment à déterminer à qui incomberont ces missions, compte tenu de la diminution des effectifs techniques.

Compte-Rendu Formation Spécialisée du 24/09/2026



**Des constats aux actes :
la CFTC DGFIP du Cher
exige des moyens à la hauteur des enjeux.**

Ce CSAL-FS met une nouvelle fois en évidence le décalage entre les objectifs affichés et les moyens réellement mobilisés pour améliorer les conditions de travail des agents. Qu'il s'agisse de la prévention des risques recensés dans le DUERP, de l'adaptation au changement climatique, de l'aménagement des espaces de travail, du télétravail ou encore du fonctionnement quotidien des services, les constats doivent désormais se traduire par des mesures concrètes, financées et évaluables.

Pour la CFTC DGFIP du Cher, la prévention ne peut se limiter à l'élaboration de plans ou à une simple réponse aux obligations administratives. Elle doit s'appuyer sur des budgets suffisants, un calendrier précis, un suivi régulier et, surtout, des moyens humains à la hauteur des besoins. La diminution des effectifs, y compris parmi les agents techniques, fragilise directement l'organisation des services et réduit la portée des dispositifs de prévention.

La CFTC DGFIP du Cher demande donc à la Direction de prendre des engagements clairs, assortis d'échéances et de moyens identifiés. La CFTC DGFIP du Cher restera attentive à leur mise en œuvre effective et continuera d'alerter chaque fois que les conditions de travail, la santé ou la sécurité des agents risqueront d'être reléguées au second plan.



VOTEZ CFTC DGFIP

Ensemble, continuons à défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail.

Section CFTC DGFIP du Cher : cftc.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

VOTEZ CFTC DGFIP Ensemble, continuons à défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail.